AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N° 15
2 Juillet 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements - Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

V I G N E

(Voir en fin de Bulletin)

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - En régions précoces et en vergers très infestés, la reprise des traitements devra s'effectuer le 10 Juillet si l'on emploie le diflubenzuron (Dimilin) et le 17 juillet avec les autres insecticides.

CARPOCAPSE DES PRUNES - Dans les vergers habituellement attaqués, une intervention sera nécessaire à partir du 7-8 Juillet en tenant compte de la date de récolte pour le choix du produit.

TORDEUSE ORIENTALE ET PETITE MINEUSE DU PECHER - Pour la protection des fruits trois traitements peuvent être nécessaires, ils s'effectueront 40 jours, 28 jours et 16 jours avant la récolte, soit à 12 jours d'intervalle avec l'un des produits suivants (en grammes de matière active par hectolitre) :

. azinphos	: 40	(nombreuses spécialités)	jusqu'à 15 jours avant récolte
. fénitrothion	: 50	(" ")	" " "
. méthidathion	: 40	(Ultracide)	" " "
. phosalone	: 60	(Azofène, Zolone)	" " "
. carbaryl	: 120	(Curbatox, Kuminal, Sevin)	jusqu'à 7 jours avant récolte
. méthomyl	: 62,5	(Lannate)	" " "
. mévinphos	: 50	(Nombreuses spécialités)	" " "
. dichlorvos	: 125	(" ")	jusqu'à 5 jours avant récolte
. décaméthrine	: 0,75	(Décis)	sans délai avant récolte.

Les produits utilisables à moins de 15 jours avant récolte devront être employés si l'on craint une attaque, entre le 16e jour et la cueillette. Ce peut être le cas notamment des fruits récoltés avant les 16-17 juillet, si l'on a observé des dégâts sur pousses en première génération.

ZEUZERE - Dans les vergers ayant subi les dégâts de ce ravageur, le premier traitement devra être effectué aux dates suivantes selon les produits employés (sous forme d'émulsion).

. A partir du 10 Juillet si l'on utilise azinphos ethyl (nombreuses spécialités) à 40 g de M.A./hl - diéthon (Rhodocide) à 100 g de M.A./hl - fenthion (Lebaycid liquide) à 75 g de M.A./hl - méthidathion (Ultracide liquide) à 30 g de M.A./hl et phosalone (Azofène liquide, Zolone liquide) à 60 g de M.A./hl.

Avec ces matières actives valables également contre le Carpocapse, les traitements seront renouvelés tous les 14 jours.

. A partir du 26 juillet si l'on emploie le mévinphos (nombreuses spécialités) à 50 g de M.A./hl. On l'utilisera de préférence pour protéger les arbres des pépinières, les jeunes vergers sans fruits ou ceux venant juste d'être récoltés, si le traitement précédent date de plus de 14 jours.

Avec cette matière active les traitements seront renouvelés tous les 28 jours.

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant: P. Jourret CPPAP N° 475 AD

Dans ce genre de lutte la réduction du volume de bouillie ne semble pas conseillée au-dessous de 6 à 700 litres/ha, car l'on recherche une action en profondeur des produits. Le recouvrement des parties les plus élevées des arbres est également indispensable à la réussite du traitement.

En vergers très infestés, la lutte devra se poursuivre au minimum deux années consécutives et jusqu'à la mi-septembre.

COSSUS GATE-BOIS - Sur les vergers et les haies de peupliers ou de cognassiers contaminés par ce parasite, des traitements sont à effectuer le 10 juillet et à renouveler les 1er et 25 août avec de l'oléoparathion à 50 g de M.A./hl. Les pulvérisations seront très abondantes et localisées à la base des troncs.

Cette série de traitements sera effectuée durant deux années consécutives à partir de la constatation des attaques en vergers. Celles-ci débutent en général par la bordure la plus proche des sources d'infestations: haies de peupliers brise-vent, bosquets d'ormeaux, saules, vieux mûriers... il n'est donc pas toujours nécessaire d'effectuer des traitements généralisés.

ACARIOSE ARGENTEE DU PECHER - Dès les premières manifestations observées dans les vergers non traités contre les acariens, un soufrage suffit généralement à arrêter leur extension.

FORFICULE - Dès l'observation des premiers dégâts, il est conseillé de traiter le soir avec du naled (Orthodibrom) à raison de 150 g de produit commercial par hectolitre. Délai d'emploi : 7 jours avant récolte.

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

TOMATE - MILDIOU - Le troisième cycle étant réalisé en Camargue (Le Sambuc), un traitement préventif doit y être effectué avant la prochaine pluie et dès réception pour les cultures irriguées par aspersion dans cette même région.

TEIGNE DU POIREAU - Intervenir dès l'apparition des premiers dégâts et renouveler la protection 12 jours après. Ajouter un mouillant. Respecter le délai avant récolte.

ALEURODES - Notamment sur choux, appliquer un traitement à base de décaméthrine (Décis) : 1,25 g M.A./hl ou périmiphos méthyl (Actellic) : 75 g M.A./hl - à l'apparition des premières larves. La pulvérisation doit atteindre le dessous des feuilles. Ajouter un mouillant.

ASPERGE - ROUILLE - En périodes humides, répéter les traitements à base de manèbe.(nombreuses spécialités) à raison de 1,6 kg de matière active à l'hectare en ajoutant un mouillant si nécessaire.

POMME DE TERRE - MILDIOU - Bien qu'aucune attaque ne nous ait été encore signalée, il est conseillé d'effectuer un traitement sur les cultures devant être récoltées après le 12 juillet.

Avec un produit cuprique ou organique de synthèse suivant : captafol, chlorothalonil, folpel, mancozèbe, manèbe, métirame de zinc, propinèbe, zinèbe. Action uniquement préventive.

En cas de contaminations en cours, on utilisera de préférence un produit à base de cymoxamide associé au mancozèbe (Fulvax, Rémiltine, Rémiltine S) ou un captafol + folpel (Sygan) ou à base de métalaxyl associé au cuivre (Acylon bleu) ou au folpel (Acylon F). Action préventive mais aussi stoppante.

V I G N E

TORDEUSE DE LA GRAPPE - Les premiers oeufs viennent d'être déposés dans les vignobles les plus précoces : Côte orientale de Corse, région de FREJUS, pourtour de l'étange de Berre, zone d'appellation de CHATEAUNEUF DU PAPE.

Les premières éclosions devraient être observées à partir du 5 juillet.

En conséquence, dans ces régions, on peut prévoir :

. soit un traitement préventif vers le 5 juillet ;

. soit un traitement curatif vers le 15 juillet.

.../...